

Résolution présentée par la délégation de Maurice

Thème	AGENDA 2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Concerne	MOBILISATION POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION MARINE

L'Assemblée Générale,

Constatant	qu'environ la moitié de la population mondiale dépend de la biodiversité marine. Elle fournit 57 millions d'emplois dans le monde, notamment l'industrie du tourisme lié aux océans qui génère 134 milliards de dollars par an,
Alarmée	qu'en 2021, 17 millions de tonnes métriques de pollution encombraient les océans et devraient doubler ou tripler d'ici 2040 à cause de la pollution marine. Environ 89% des déchets plastiques trouvés au fond des océans sont des articles à usage unique tels que les sacs en plastiques et restent plus de 400 ans dans l'eau avant de se dégrader et libérer des substances chimiques,
Soulignant	l'acidité de l'eau qui a augmenté d'environ 30% depuis l'ère industrielle. Le ph moyen de l'océan est dorénavant de 8.1. Cette acidification de l'eau menace la survie de la vie marine, le travail et perturbe le réseau alimentaire,
Decide	d'interdire les déplacements par bateau parce que cela participe à l'extinction de certains animaux à cause des collisions et des émissions de CO ₂ émises (le dauphin du Yangtsé),
Ordonne	aux pays qui participent le plus à la pollution marine comme la Chine, l'Inde, les Etats-unis, l'Indonésie, le Brésil, les Philippines et le Mexique de donner une sécurité alimentaire aux 3 milliards de personnes qui dépendent de la biodiversité marine pour vivre; - arrêter d'utiliser les produits non recyclables afin de protéger l'environnement marin ; - recycler minimum 70% de leurs déchets pour le bien des océans et des animaux d'ici 2030 ;

Le texte français fait foi.